



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 14938

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les résultats d'une étude canadienne de fin 2002 qui vient de montrer que « le tabagisme au moment de l'adolescence... pourrait multiplier par 1,7 le risque de souffrir un jour d'un cancer du sein ». Elle l'interroge sur le crédit à accorder aux résultats d'une telle étude mais aussi sur les mesures qu'il entend mettre en place, d'une manière plus générale, pour sensibiliser les jeunes et plus particulièrement les jeunes filles sur les dangers et les risques encourus par la consommation du tabac.

Texte de la réponse

Une récente étude canadienne publiée dans le journal médical, le Lancet, révèle que les jeunes filles en période de croissance, qui fument, accroissent leurs risques de développer un cancer du poumon de 70 %. L'étude, qui est fondée sur l'historique de cancers tabagiques de 700 femmes de la Colombie britannique, indique que les fibres mammaires sont plus vulnérables aux substances cancérogènes durant la puberté. C'est la première fois qu'une relation entre tabagisme et cancer du sein est établie de cette manière et des études complémentaires seront nécessaires pour confirmer ce lien de causalité. En effet, s'il est établi que fumer dès l'adolescence accroît fortement les risques de développer plus tard une pathologie due au tabagisme, les données épidémiologiques disponibles ne démontrent pas que le cancer du sein soit particulièrement plus fréquent chez les fumeuses ou anciennes fumeuses, contrairement aux cancers des voies aérodigestives supérieures et du poumon. De larges campagnes d'information sur le tabagisme en direction des jeunes sont mises en place pour les sensibiliser aux dangers liés au tabac. A ce stade des connaissances scientifiques, aucune campagne spécifique en direction des jeunes filles sur les méfaits du tabagisme n'est prévue.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14938

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2178

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6742